

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PLAN DIRECTEUR
PROVISOIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF**

Objet de l'assemblée publique

Lors de son assemblée tenue le 19 décembre 2012, le conseil de la MRC de Portneuf a approuvé un Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion pour le territoire du Parc naturel régional de Portneuf. Ce territoire fait actuellement l'objet de démarches pour l'obtention d'un statut légal, conformément au cadre de référence gouvernemental relatif à la constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public. Le Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion constitue la pierre d'assise de tout le projet de parc. En plus de décrire le territoire, ce document présente le cadre de planification et de développement prévu au cours des prochaines années.

Après avoir recueilli les avis des différents ministères concernés sur le projet, la MRC de Portneuf désire aujourd'hui connaître le point de vue de la population et des intervenants du milieu sur le contenu du Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion. Lors de l'assemblée publique, la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf présentera sommairement le document et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Territoire visé par le projet

Constitué principalement de terres publiques, le territoire du Parc naturel régional de Portneuf est localisé en majeure partie à l'intérieur des municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde. Une partie du domaine hydrique comprise dans le parc se retrouve également sur le territoire de la ville de Portneuf et de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Date, endroit et modalités de la consultation

1. L'assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de plan se tiendra à la date et au lieu suivants :

**Mercredi le 26 juin 2013 à 19 h
Salle du conseil de la MRC de Portneuf
185, Route 138, Cap-Santé**

2. La population intéressée et les intervenants du territoire de la MRC de Portneuf peuvent participer à cette consultation, en confirmant au préalable leur présence auprès de madame Stéphanie Poiré par téléphone au 418 285-4616, poste 230, ou par courrier électronique à parcnaturelregional@cldportneuf.com avant le vendredi 21 juin 16 h.
3. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites peuvent le faire avant 16 h, le vendredi 21 juin 2013, par la poste à l'adresse suivante : Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à parcnaturelregional@cldportneuf.com.
4. Une copie du document est disponible pour consultation sur le site de la MRC de Portneuf au www.mrc.portneuf.com dans la section « Organisation » sous l'onglet « Parc naturel régional de Portneuf ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 11 JUIN 2013.

Josée Frenette
Directrice générale et secrétaire-trésorière